

Présents : Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Gilles RAVACHE, Olivier CHAMOT, Guillaume NORBERT, Marie CHAUCHAIX, Bruno Chauchaix ,Sabine VALOT

Excusés : Eric LEBLANC (pouvoir à Gilles Ravache)

11 présents – 12 votants

Ouverture de séance : 18h40

1/ Nomination d'un secrétaire de séance : Nathalie COLLET

2/ Approbation du compte rendu N° 49 du 02 avril 2025

Accepté à l'unanimité

3/ DELIBERATIONS

N° 2025-269 : Modernisation de l'éclairage public

La Maire rappelle à l'assemblée que depuis quatre ans, une étude a été menée par deux fois, par le SIEA suite aux demandes de la municipalité et du groupe de citoyens intéressés, pour moderniser l'éclairage public sur le territoire de la commune de Pouigny afin d'économiser l'électricité consommée et de préserver la faune nocturne.

La modernisation consistera à supprimer quelques lampadaires inutiles, à relamper avec des LED certains autres et enfin à changer les têtes des lampadaires usagés et pose de lampes LED. Le coût de l'opération se chiffre à 75 666.67€ HT (soit 90 800.00€ TTC). Une convention avec le SIEA permet un coût réel pour la commune de 51 497.77€, la participation du SIEA étant de 24 407, 40 € TTC.

Deux options sont proposées par le SIEA :

- la commune paie d'un coup les 51 497,77 €

- le SIEA propose un étalement de la part communale d'avril 2025 à juin 2037, avec un paiement par la commune de 22 677,77€ rapidement puis un remboursement annuel de 2 725,21 € à partir de juin 2026, et la dernière annuité de 2 725,17 € en juin 2037, option dite avec « INTRACTING ».

Le conseil municipal délibère en faveur de la formule INTRACTING. Cette dernière permet un étalement des dépenses de cette opération et ne diminue pas la capacité d'autofinancement de la commune. Le coût est de 2 % soit 3 882,48 € pour l'emprunt.

Ces montants feront l'objet d'inscription budgétaire en section fonctionnement pour les intérêts à 2% et le capital en section investissement des budgets annuels respectifs (de 2026 à 2037).

Accepté par 12 voix pour.

N° 2025-270 : Décision modificative N° 2025-01

La Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget, il était prévu de modifier l'opération « Achat gros matériel » dès que la vente du véhicule 4x4 Toyota était actée. Cette recette de fonctionnement, doit être transférée à la section investissement, pour l'achat d'un camion benne, d'une remorque et une cuve d'arrosage. Les opérations « Modernisation de l'éclairage public » et celle du « Parking bus » doivent être ajustées. Les crédits augmenteront respectivement de 3000.00€ et de 5000.00€.

Accepté par 12 voix pour.

N° 2025-271 : Bâtiment multi fonctions : Avenant N° 01 :

Il est rappelé à l'assemblée que suite à la délibération N° 06122023.1-96 acceptant les honoraires du Groupement ATELIER.B – ECONOMIA - CHAPPUIS STRUCTURES - FCI au montant de 173400.00€ HT, des modifications sur le projet ont fait l'objet de demande du conseil municipal. En effet, un dépassement de toiture a été acté (prévu au permis de construire), ainsi qu'une surface en extérieur en béton désactivé nécessite une augmentation du coût total.

Les honoraires représentant 11% de la dépense, il convient de prévoir un montant de 14 700€HT auquel s'ajoute la mission OPC (inchangée) pour un montant de 11 900€HT.

L'avenant N° 01 pour la maîtrise d'œuvre au bénéfice du Groupement ATELIER B – ECONOMIA - CHAPPUIS STRUCTURES - FCI s'élève à 26 600.00€ HT. Les honoraires sont ramenés, avant l'appel d'offre, à la somme de 200 000.00€ HT soit 240 000.00€ TT

M. Chauchaix demande dans quelle mesure il est possible de plafonner ces honoraires.

Accepté par 12 voix pour.

4/ Divers :

- Informations des travaux en cours

Certains nombres de travaux ont été initiés par la mairie alors que c'est l'agglomération qui en a la compétence pour un total inférieur à 15'000 euros.

- Recrutement d'un agent de voirie : 4 profils intéressants ont été reçus. Une personne est venue travailler un seul jour. Une nouvelle personne viendra lundi prochain.
- Entretien avec M. Famy pour la vente de quelques terrains sur la commune de Pougny; le prix demandé est trop important. La SAFER a été contactée pour accompagner à la proposition d'un nouveau tarif pour l'achat éventuel de ces terrains.
- Mme la maire fait lecture d'un arrêté préfectoral portant modification des compétences de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.
- Mme la maire fait lecture d'une modification de l'abonnement transport scolaire Région pour la rentrée 2025-2026 qui sera payant (120 euros par enfant); l'enfant pourra avoir accès aux transports régionaux (voir les particularités sur le site laregionvoustransporte.fr)
- M Valot demande comment agir sur les actions des entreprises qui interviennent négligemment pour la Fibre; la commune est impuissante.
- La scène demandée pour le festival de musique (Festilive) fin août est prêtée gracieusement par la commune de Saint Genis Pouilly.
- La société Lex 2050 demande une subvention pour l'année en cours.

Séance levée à 19h52

La secrétaire

Nathalie COLLET



La Maire

Annie Marcelot

